

COMMUNE DE FAILLY

57640

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2020_8_2

L' an deux mille vingt, le jeudi 05 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE POLYVALENTE, 2 RUE EN BELLEVUE VREMY à FAILLY, sous la présidence de Monsieur DALSTEIN Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 23 Octobre 2020

Présents : 13

Présents : Monsieur ROUY Pascal, Monsieur DALSTEIN Alain, Monsieur WAECHTER Jacques, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur LEROY Jean-Marc, Monsieur ZIMMER Jean-Marie, Monsieur DIEUDONNÉ Paul, Monsieur BORDICHINI Fabrice, Monsieur SALVIONI Vincent, Monsieur REMY Sébastien, Madame DOYEN Isabelle, Madame TETERCHEN Gladys, Madame WAGNER Marilyne

Votants : 15

**Objet : Règlement du
cimetière communal.**

Pouvoirs :

Monsieur ROUY Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur ROUY Pascal
Monsieur MARCADET Grégoire a donné pouvoir à Monsieur DIEUDONNÉ Paul

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROUY Jean-Pierre, Monsieur MARCADET Grégoire

Secrétaire de Séance : Monsieur Paul DIEUDONNÉ

Le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le projet de règlement du cimetière communal rédigé et validé par la Commission Communale chargée des affaires des dossiers « urbanisme-environnement-cimetière » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- n'a aucune observation à formuler
- adopte les termes du règlement ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

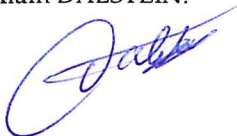
Au registre figure les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 09 novembre 2020.

Le Maire,

M. Alain DALSTEIN.



Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/11/2020, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 12/11/2020